

LA CRIMINALITÉ AUGMENTE - AVEC DES NUANCES

De quoi s'agit-il ?

L'augmentation ou la diminution de la criminalité est généralement appréhendée au moyen de statistiques de la criminalité. Nous avons au premier plan la statistique policière où sont enregistrées les plaintes et les actes criminels. Depuis peu, nous disposons d'un instrument plus large, appelé sondages de victimisation (ou Crime Surveys), qui nous donne également de précieux renseignements sur les tendances de la criminalité, dans la mesure où ces sondages se tiennent sur une plus longue période et suivent une même méthode. De telles séries dans le temps ne sont actuellement possibles en Europe qu'aux Pays-Bas, en Angleterre et en Suisse.

Le premier sondage de victimisation a eu lieu en Suisse romande en 1984 et il a été étendu aux autres régions du pays en 1987. D'autres sondages ont suivi – avec à chaque fois la même méthode (interviews par téléphone) et avec des questionnaires comparables – en 1989, 1996, 1998 et en 2000. Ces sondages ont été financés par le Fonds national (1984, 1987, 1998) et les Offices fédéraux de la justice (1989, 1996, 2000), de la police (2000) et de la statistique (2000). Nous allons examiner ci-dessous les tendances résultant de ces cinq sondages nationaux, pour les cambriolages au domicile, les vols de véhicules (motos et vélos) et les délits contre la personne (brigandage/vol à l'arraché, atteintes sexuelles, violences/menaces). Nous allons simultanément comparer l'évolution résultant de ces sondages avec l'image donnée par les statistiques de la criminalité.

Ainsi, trois courbes sont à chaque fois représentées sur les graphiques qui vont suivre : (1) le nombre d'interviewés qui ont subi une certaine infraction dans l'année précédente (que l'on appelle taux de prévalence), (2) le nombre de délits qui ont été indiqués (que l'on appelle taux d'incidence, celui-ci dépasse régulièrement le taux de prévalence puisque une même personne peut être plusieurs fois victime dans la même année) et (3) le nombre de délits que les interviewés disent avoir dénoncé à la police. Le taux d'infractions selon la statistique policière fait encore partie des différents graphiques et se rapprochent, dans l'idéal, aux taux de délits que les victimes disent avoir dénoncés à la police.

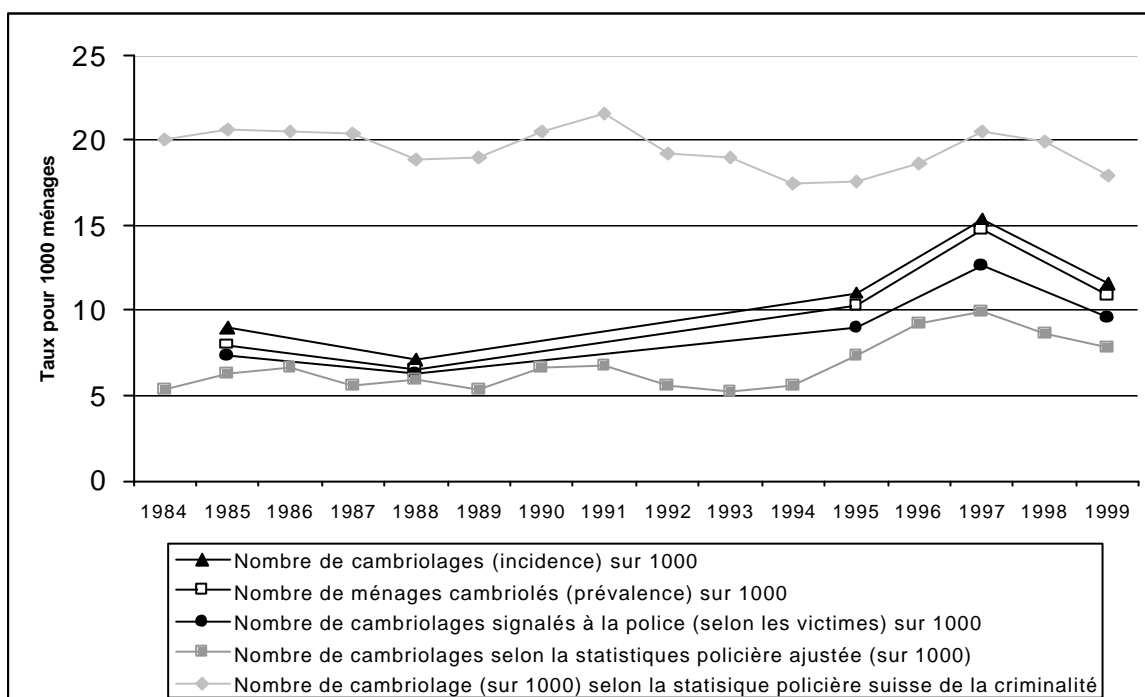
Afin de permettre une comparaison sur toute la période (1984-2000) des tendances découlant des sondages et de la statistique policière, différentes extrapolations ont été nécessaires. Celles-ci ont été présentées de façon détaillées dans un rapport (Killias et al. 2000, Annexes 2-5) complet qui peut être commandé à l'IPSC¹.

¹ Prière d'adresser les commandes à l'IPSC, en annexant le prix de 20 CHF (10 CHF pour les abonnés à Crimiscopé).

Cambriolages

D'après les sondages de victimisation, les cambriolages d'habitation ont presque doublé entre la fin des années 80 et 1997. Ceci vaut aussi bien pour le nombre de ménages concernés que pour le nombre de cas enregistrés par la police. Par contre, selon les sondages et les statistiques policières, les cambriolages ont de nouveau clairement diminué depuis 1997.

Graphique 1 : Evolution des cambriolages (achevés) ayant pour objet le domicile, d'après les sondages de victimisation et les statistiques policières (taux annuel pour 1'000 ménages).



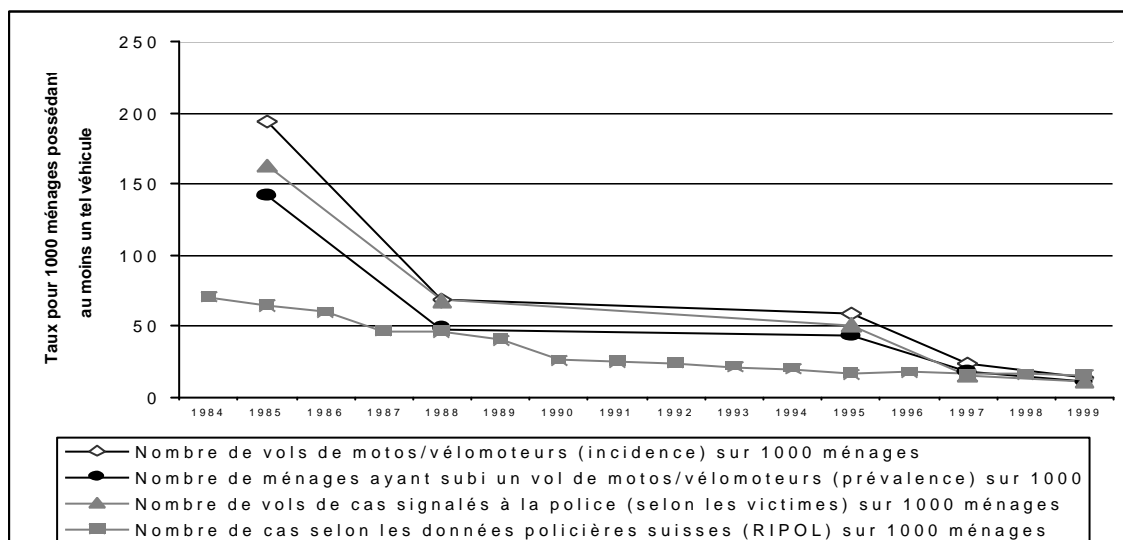
Curieusement, la statistique policière suisse reflète (courbe non ajustée) nullement cette massive augmentation et suggère plutôt une évolution stable, voire une légère baisse. La raison en est que sous "vol avec effraction" ("Einbruch") sont rassemblés non seulement les cambriolages de locaux commerciaux mais aussi les effractions d'automates, de cabines téléphoniques, de parcomètres, etc. Comme la "part de marché" des cambriolages d'habitation constitue en moyenne à peine plus du tiers de la totalité des cambriolages, des tendances contraires dues aux effractions de commerces et d'automates peuvent facilement créer l'illusion d'une diminution générale (bien que les cambriolages d'habitations aient augmenté). Ces tendances opposées peuvent résulter de l'amélioration technique de la sécurité ou de la disparition de distributeurs automatiques. Dans le graphique 1, les données de la statistique policière suisse ont donc aussi été pondérées en tenant compte des données de la statistique policière de Zurich (KRISTA) c.-à-d. multipliées avec le pourcentage revenant aux "véritables" cambriolages de domiciles (indiqué dans KRISTA). Il en résulte ainsi une statistique policière des cambriolages qui concorde étonnamment avec les tendances des Crime Surveys. Cet exemple montre comment une statistique policière plus détaillée au niveau national sur les cambriolages pourrait contribuer à une meilleure analyse de la situation. La non-concordance entre les incidents dénoncés par les victimes et le nombre de plaintes selon la statistique policière, s'explique par le non-enregistrement des cas mineurs ou douteux. De semblables écarts se retrouvent dans tous les pays (pour l'Angleterre cf. Burrows et al. 2000).

Nous reviendrons à la fin de ce document sur les causes de ces tendances.

Vols de véhicules

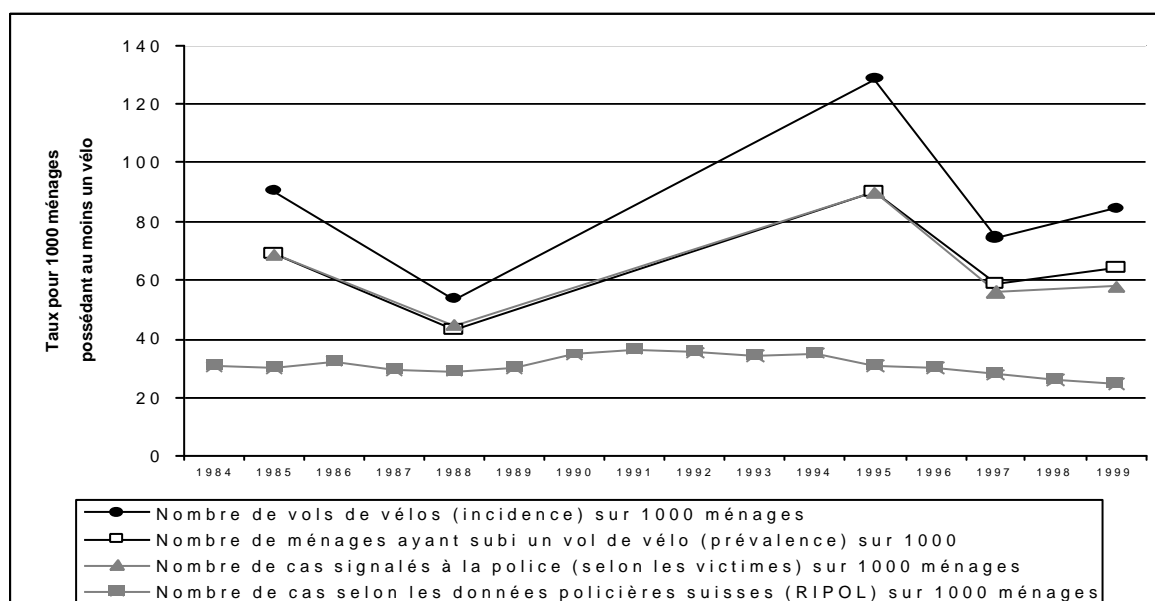
Les vols de voitures sont très rares en Suisse ce qui rend difficile la mise sur pied de tendances claires. Par contre, les vols de vélomoteurs et de motos sont assez nombreux pour montrer clairement une tendance à la baisse. Celle-ci se vérifie au moyen des questionnaires et de la statistique policière. Le plus fort de la diminution se situe entre le milieu et la fin des années 80 lorsque l'obligation du port du casque fut établie (en effet, les môtards sans casque se font rapidement remarquer et soupçonner, ce qui rend les vols "spontanés" plus difficiles, cf. Mayhew, Clarke, Elliott 1989).

Graphique 2 : Evolution des vols de vélomoteurs et de motos (incidents subis en Suisse) d'après les sondages de victimisation et les statistiques policières (RIPOL), taux annuel pour 1'000 ménages possédant au moins un véhicule de ce genre.



Il existe une forte divergence entre le nombre d'incidents que les victimes disent avoir dénoncé à la police et celui des vols résultant des données policières (RIPOL). Cette différence s'explique par le fait que les véhicules rapidement retrouvés, ou de peu de valeur, ne sont pas nécessairement répertoriés dans la banque de données policières (RIPOL). Toujours est-il que les tendances dégagées par la statistique policière et les sondages concordent bien.

Graphique 3 : Evolution des vols de vélos (incidents subis en Suisse) d'après les sondages de victimisation et les statistiques policières (RIPOL), taux annuel pour 1'000 ménages possédant au moins un vélo.

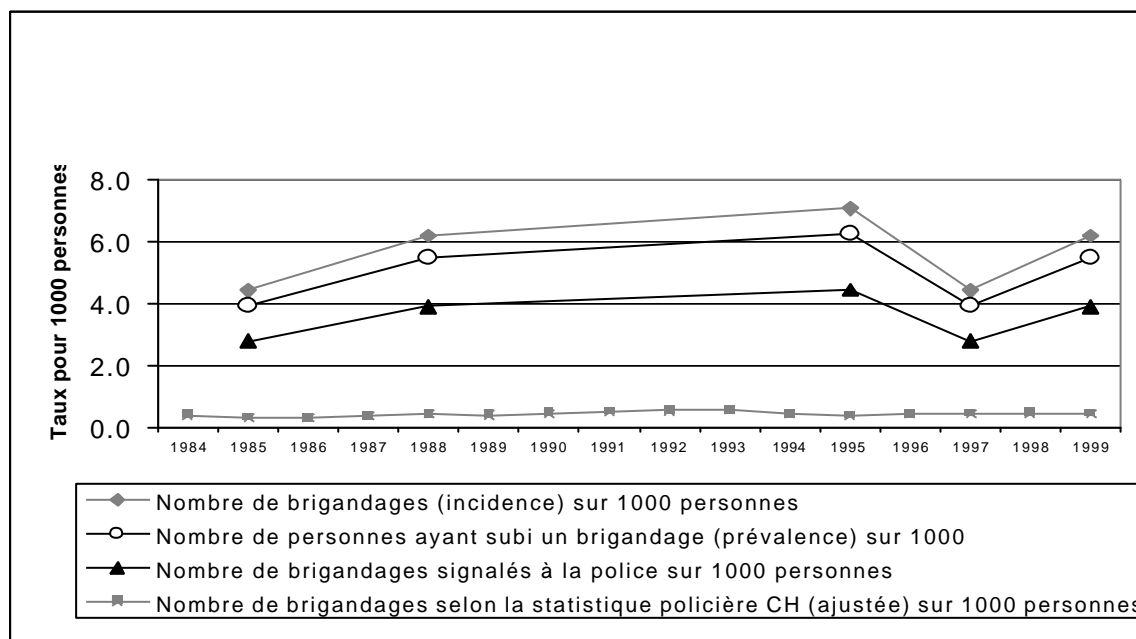


Les vols de vélos montrent par contre une autre tendance. Il résulte en effet des sondages de victimisation qu'après un recul à la fin des années 80, une forte augmentation (jusqu'à 100%) s'est produite jusqu'en 1995, suivie d'une très forte baisse en 1997. La statistique policière indique une évolution plus constante tout en étant conforme à la tendance dégagée par les sondages. Manifestement, le nombre de plaintes pour vols de vélos est relativement faible (et en diminution). Aussi, beaucoup d'incidents dénoncés ne sont pas enregistrés dans la statistique. L'augmentation des vols de vélos est vraisemblablement liée au boom des mountain bikes. Leur augmentation a accompagné une perte d'attractivité des vélomoteurs parmi les jeunes. De plus, il est permis de penser que le vol de vélos dans les années 90, résultait fréquemment de la délinquance liée à la toxicomanie. Ainsi, l'augmentation jusqu'en 1995 et le fort recul de 1997 peuvent aussi être mis en relation avec la problématique de la drogue (voir ci-dessous).

Brigandage dans la rue et vol à l'arraché

Le brigandage dans la rue et le vol à l'arraché sont difficiles à distinguer lors d'un sondage (ou par la police) et seront rassemblés ci-dessous en une seule infraction. Comme il s'agit d'un délit assez rare et afin de réduire les variations dues au hasard (pour plus de détails cf. Killias et al. 2000, Annexe 3), le taux annuel indiqué au graphique 4 est calculé par extrapolation sur la base du taux sur 5 ans. Il se révèle aussi nécessaire de pondérer le chiffre figurant dans la statistique policière suisse pour tenir compte des actes commis sur le domaine public. En effet, les brigandages à l'encontre de locaux commerciaux ne sont pas pris en compte par les Crime Surveys, ce qui conduit à ne prendre en considération que des actes contre les individus. Les données de détails nécessaires à cette pondération proviennent de la statistique policière zurichoise (KRISTA). Nous pouvons renoncer à un tel ajustement pour les vols à l'arraché puisque par définition ils ne concernent que des particuliers.

Graphique 4 : Evolution du brigandage dans la rue et du vol à l'arraché (taux annuel pour 1'000 personnes) d'après les sondages de victimisation et la statistique policière (affaires subies en Suisse).



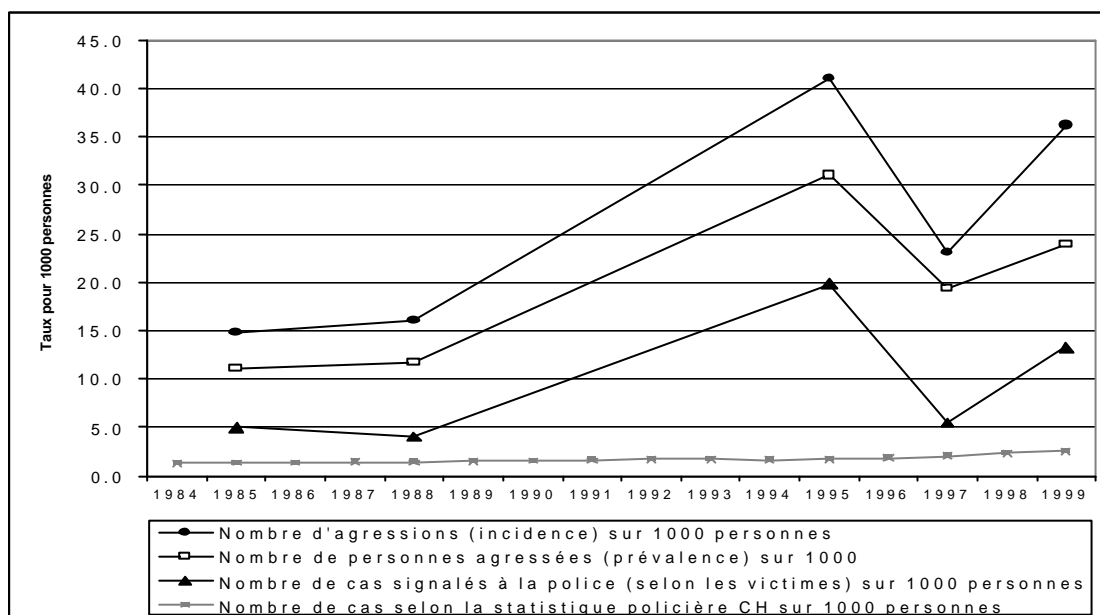
Les différentes séries de données provenant des sondages de victimisation indiquent une tendance à la hausse depuis le milieu des années 80 jusqu'en 1995, suivi d'une chute en 1997 (nous reviendrons ci-dessous sur les causes de ces évolutions). La statistique policière indique également certaines variations, correspondant en partie à celles des sondages, mais les chiffres sont tellement faibles que toute modification de la tendance en devient invisible sur le graphique. De nombreux incidents ne sont manifestement pas enregistrés par la police, bien que les victimes prétendent les avoir dénoncés. Il est aussi possible que ces actes soient enregistrés comme étant constitutifs d'une autre infraction (par ex. le vol). L'entrée en vigueur de l'art. 172 ter CP (le 1.1.1995) a peut-être aussi contribué à diminuer le nombre d'actes de vols à l'arraché. En effet, les autorités ne poursuivent plus que sur

plainte les cas où le butin est inférieur à Fr. 300.-. En outre, de très grandes divergences entre les statistiques policières et les résultats des sondages sont observées pour les brigandages que les victimes disent avoir dénoncés, aux Pays-Bas (Kester & Junger-Tas 1994) et en Angleterre (Kershaw et autres 2000).

Violence contre des personnes

Les lésions corporelles et les menaces violentes contre autrui ont connu une très forte augmentation – près de 200% – entre les années 80 et 1995. Une importante baisse a eu lieu par la suite en 1997 (près de 40%) suivie en 1999 par une recrudescence (voir ci-dessous pour les possibles causes de cette évolution).

Graphique 5 : Evolution des violences et menaces (taux annuel pour 1'000 ménages) selon les sondages de victimisation et la statistique policière (affaires subies en Suisse).



La statistique policière indique une évolution plus continue et moins massive (de 92% entre 1985 et 1999). Cela s'explique à nouveau par le fait que la statistique ne contient qu'une petite partie des infractions que les victimes disent avoir dénoncées. Dans certains pays, la pratique policière, observée depuis très longtemps (Kürzinger 1978), est de n'enregistrer les lésions corporelles que lorsque la personne blessée a signé une plainte formelle. Ceci explique pourquoi en Suisse, en Autriche, en Allemagne et en Italie, le nombre d'actes enregistrés concorde bien avec le nombre d'auteurs découverts, alors que la Suède – avec une récolte d'infractions bien plus rigoureuse – connaît un nombre d'actes enregistrés six fois plus élevé par rapport au nombre d'auteurs appréhendés par la police. Une récente étude anglaise a d'ailleurs permis de constater que la police n'enregistre qu'environ 40% des délits contre la personne qui lui sont signalés (Burrows et al. 2000, 43s.).

Les sondages de victimisation indiquent pour les *agressions sexuelles*, une tendance analogue à celle observée pour les agressions corporelles et les menaces. Nous pouvons ainsi constater jusqu'en 1995 une forte augmentation suivie d'une diminution en 1997. L'année 1999 marque le retour d'une recrudescence.

Tentative d'explication des tendances

Problèmes méthodologiques ?

Lorsque les tendances dégagées vont dans des directions surprenantes, le premier réflexe est de se pencher sur la méthodologie qui a été utilisée. Or, étant donné que les questions et la méthode des sondages sont restées identiques, à quelques nuances près, depuis les années 80, il est exclu de recourir à des explications simples à ce niveau-là. De plus, les enquêtes de 1996, 1998 et 2000, ont été strictement menées selon le même modèle. Ainsi, les fortes variations de tous les délits contre la personne entre 1995 et 1999, exigent d'autres explications. Bien que les échantillons des sondages de 1998 et 2000 étaient relativement importants (avec respectivement 3'000 et 4'200 personnes), les résultats obtenus diffèrent grandement. Tous les délits contre la personne (brigandage/vol à l'arraché, violence physique/menace, agression sexuelle) et même les vols de vélos suivent la même évolution. Nous avons en effet une forte croissance entre 1988 et 1995, puis une baisse en 1997, pour finir par une nouvelle hausse en 1999. Cette même variation se retrouve si nous considérons le taux de délits sur 5 ans au lieu du taux annuel (pouvant être plus sensible au hasard). Même les échantillons plus faibles des enquêtes de 1989 et 1996 ont permis d'identifier (sur 5 ans) 100 respectivement 170 victimes de délits contre la personne; en 1998 et en 2000, on a même dénombré environ 300 et 500 victimes de tels délits (sur 5 ans). Dans ces conditions, il n'est tout simplement pas raisonnable de vouloir expliquer les tendances observées avec des problèmes méthodologiques même si les différences d'une enquête à l'autre ne sont parfois pas significatives pour certains délits (Killias et al. 2000, Annexe 6). En effet, si nous rassemblions tous les délits contre la personne, les différences seraient clairement significatives. La correspondance imparfaite entre les tendances dégagées par les statistiques policières et les sondages (dans le domaine des délits contre la personne) ne dévalorise pas les sondages, ceci d'autant plus que les statistiques policières d'autres pays s'éloignent également des Crime Surveys pour ce type d'infractions. Enfin, aucune divergence n'existe pour les cambriolages et les vols de voitures. Il n'y a donc aucune raison de douter de la réalité des tendances dégagées.

Explications en fonction des tendances du marché

Le cambriolage est traditionnellement considéré comme un délit commis par "des jeunes d'à côté". Ceci a nettement changé en Suisse (et dans d'autres pays européens) depuis l'ouverture des frontières. Le cambriolage s'est mué au cours des années 90 en un délit d'exportation. A titre d'exemple, il ressort de la statistique policière zurichoise que le nombre de cambrioleurs d'appartements de nationalité suisse a baissé de plus de 70 % depuis 1983. Durant le même laps de temps, le nombre de suspects étrangers a plus que doublé depuis 1990. Le fait que le nombre d'auteurs suisses ait massivement diminué, correspond à la même baisse observée aux USA et en Angleterre. Le marché pour les marchandises d'occasion n'est apparemment aujourd'hui plus porteur, notamment pour les objets fréquemment volés par les cambrioleurs locaux (appareils TV, vidéos, ordinateurs, etc., Felson 2000, 1997). En Europe, le cambriolage est resté temporairement plus rentable grâce aux possibilités d'exportation vers l'Europe de l'Est. Après quelques années de forte croissance de ce marché d'exportation, il semble qu'une certaine saturation se dessine. Ceci semble être confirmé par la baisse observée dès 1998. Il est possible que les mesures policières, adoptées par certains pays du Centre et de l'Est de l'Europe, soucieux de se rapprocher de l'UE, produisent également leur effet. Elles ont été prises au cours du rapprochement entre ces pays avec l'Union européenne et elles ont pour but de lutter plus efficacement contre cette forme de criminalité transfrontalière.

Il est admis aujourd'hui que les cambriolages sont fortement influencés par les conditions du marché des produits d'occasion. Cela vaut également pour les vols de voitures et, avec certaines restrictions, pour les vols de motos, de vélomoteurs et de vélos. L'évolution des délits contre le patrimoine, telle qu'elle s'observe à travers l'Europe occidentale, s'explique donc en premier lieu par les particularités des marchés d'occasion et de recel (Killias & Aebi 2000).

Explications contextuelles

L'augmentation des délits contre la personne (brigandage, violence physique/menace, agression sexuelle) ainsi que des vols de vélos entre 1989 et 1995 est à mettre en relation avec l'extension des grandes scènes ouvertes de la drogue dans plusieurs villes suisses (Eisner 1997, 230ss.). De telles scènes provoquent une concentration de délinquants potentiels qui cherchent des opportunités dans de tels centres urbains. A ces endroits se trouvent une multitude de victimes potentielles (passants, consommateurs de drogues, prostituées et leurs clients), ce qui attire d'éventuels auteurs motivés. A cause de ces concentrations, le risque de subir, à proximité du domicile, un délit contre la personne, est dix fois plus élevé pour les habitants des arrondissements n° 4 et 5 de Zurich que pour les personnes vivant dans les quartiers résidentiels privilégiés (Höngg, Zürichberg) comme cela fut observé lors d'un sondage à Zurich (Killias 2000).

Après quelques essais en 1994, il y a eu une extension en 1995 de la prescription d'héroïne à près de 800 toxicomanes, ceci pour tout le pays (et non seulement à Zurich). La prescription de méthadone fut parallèlement étendue à environ 15'000 bénéficiaires. Ces prescriptions furent liées à la mise en place de structures régionales pour venir en aide aux toxicomanes. Ceux-ci n'étaient donc plus obligés de passer une grande partie de leur journée dans les centres urbains. Cela a provoqué une dissolution durable des scènes ouvertes à Zurich ainsi que dans beaucoup de petites villes. La diminution marquante en 1997 des vols de vélos et de tous les délits contre la personne est peut-être liée à ces changements de la politique envers la toxicomanie.

Sur un plan *microsociologique*, nous avons constaté que la prescription d'héroïne a produit une diminution des délits liés à la consommation de drogues parmi les personnes traitées (Killias, Aebi, Ribeaud, Rabasa 2000). Nous pouvons ainsi expliquer la diminution des brigandages et des vols de vélos. Toutefois, les conséquences directes de la nouvelle politique en matière de drogues, ne permettent pas d'expliquer totalement la tendance générale. En effet, les attaques et les menaces physiques et sexuelles (tant commises que subies), n'arrivent que rarement parmi les toxicomanes et ces délits ont à peine diminué depuis le début des traitements à l'héroïne ou à la méthadone. De surcroît, le nombre de personnes traitées à l'héroïne est relativement bas et par conséquent cette mesure ne peut pas à elle seule avoir un tel effet sur le plan *macrosociologique*. La baisse marquée et abrupte de tous les délits contre la personne en 1997 semble ainsi être une conséquence plutôt indirecte de la politique en matière de drogue et de la diminution, voire de l'élimination, des scènes ouvertes.

Les raisons pour lesquelles les délits contre les personnes ont de nouveau augmenté en 1999, restent encore inconnues. Cette augmentation est probablement à nouveau liée à des changements à l'intérieur des villes. Les toxicomanes ne semblent avoir joué aucun rôle à ce sujet. En effet, selon les propos des victimes de délits contre la personne interrogées, la proportion des auteurs sous influence de stupéfiants au moment des faits, serait clairement en diminution depuis 1997. D'autres part, la proportion des auteurs qui serait selon les victimes d'origine étrangère, reste constante entre 1997 et 1999, mais a nettement progressé par rapport à 1987. On pourrait aussi imaginer que l'accroissement puisse provenir de l'augmentation des activités de bandes de délinquants. La forte baisse des délits contre la personne en 1997 contredit d'ailleurs les explications qui voudraient admettre une augmentation générale de la violence, car de tels changements profonds seraient, selon toute vraisemblance, plus constants et moins erratiques.

Conclusion

Selon la tendance de la criminalité résumée ici, il apparaît que les sondages de victimisation donnent une image différente du taux de criminalité par rapport à la statistique policière suisse. Le cas du cambriolage peut s'expliquer par le fait qu'il n'y a pas assez de détails dans la statistique policière suisse quant à la nature des objets cambriolés. Pour les délits contre la personne, les statistiques policières comportent certaines limites difficiles à surmonter (qui existent d'ailleurs dans d'autres pays).

Dans ce présent rapport, il apparaît comme chanceux d'avoir pu mené trois *Crime Surveys* depuis 1996. Grâce à ces sondages, il ressort qu'en comparant l'année 1997 à l'année 1995, quelque chose de décisif s'est produit en Suisse. Nous supposons, en ce qui concerne les actes de violences criminelles, que ce changement décisif est dû à un effet indirect de la politique en matière de drogues et notamment à la disparition des scènes ouvertes dans les villes. Si le sondage de victimisation de 1998 n'avait pas eu lieu, ce changement important n'aurait pas été découvert. Le fait qu'il y ait eu un nouveau sondage en 2000 permet de mettre entre parenthèses la baisse de 1997 qui semble ainsi un phénomène passager. En conclusion, si un seul de ces trois sondages n'avait pas eu lieu, nous aurions eu une fausse impression de la réalité. De plus, sans les sondages précédents, réalisés dans les années 80, nous n'aurions pas pu dire si la criminalité avait diminué ou augmenté en Suisse.

Ces sondages de victimisation, régulièrement renouvelés et comparés, constituent ainsi un instrument indispensable pour toute analyse de la situation sur le plan de la sécurité intérieure.

Bibliographie

- Burrows J., Tarling R., Mackie A., Lewis R., Taylor G., *Review of police forces crime recording practices*, Londres: Home Office 2000
- Eisner M., *Das Ende der zivilisierten Stadt? Die Auswirkungen von Modernisierung und urbaner Krise auf Gewaltdelinquenz*, Frankfurt/New York: Campus 1997
- European Sourcebook of Crime and Criminal Justice Statistics*, Strasbourg: Conseil de l'Europe 1999
- Felson M., "A 'Routine-Activity' Analysis of Recent Crime Reductions", *The Criminologist* 22/6 (1997), 1-3
- Felson M., "Tend e cicli del tasso di criminalità: i cambiamenti nella società moderna", in M. Bargagli (éd.), *Perché è diminuita la criminalità negli Stati Uniti ?*, Bologna: il Mulino 2000, 89-107
- Kershaw C. et al., *The 2000 British Crime Survey: England and Wales*, Londres: Home Office Statistical Bulletin 18/2000
- Kester J. G. C., Junger-Tas J., *Criminaliteit en strafrechtelijke reactie*, Arnhem: Gouda Quint 1994
- Killias M., "Lebt es sich in Zürich sicher ? Ergebnisse zweier Befragungen zur Sicherheit in der Stadt", *Neue Zürcher Zeitung* N° 200/29.8.00, p. 47
- Killias M., Aebi M.F., "Crime trends in Europe from 1990 to 1996: how Europe illustrates the limits of the american experience", *European Journal on Criminal Policy and Research* 8/4 2000, 43-63

Killias M., Aebi M. F., Ribaud D., Rabasa J., Rapport final sur les effets de la prescription de stupéfiants sur la délinquance des toxicomanes, 2^{ème} édition, Lausanne: IPSC-UNIL, 1999

Killias M., Lamon Ph., Clerici Ch., Berruex Th., Tendances de la criminalité en Suisse de 1984 à 2000: risques objectifs et perceptions subjectives, Lausanne: IPSC-UNIL, 2000

Kürzinger J., *Private Strafanzeige und polizeiliche Reaktion*, Berlin: Duncker & Humblot 1978

Mayhew P., Clarke R. V., Elliot D., "Motorcycle Theft, Helmet Legislation and Displacement", *The Howard Journal* 28/1 (1989), 1-8

**Ont contribué à ce numéro:
Martin Killias & Philippe Lamon**

Ich bestelle / je commande

*"Tendances de la criminalité en Suisse de 1984 à 2000 :
risques objectifs et perceptions subjectives"*

und lege 20 CHF in Noten hier bei / et je joins 20 CHF en billets
(Abonnenten / abonnés : CHF 10.-)

Name / Nom: _____

Vorname / Prénom: _____

Adresse:

Redaktion: Prof. P. Margot und Prof. M. Killias, IPSC, UNIL, 1015 Lausanne

Secrétariat de *Crimiscope*
Université de Lausanne
Institut de police scientifique et de criminologie
CH-1015 LAUSANNE

☎ (021) 692 46 42
Fax (021) 692 46 05
International (+ 41 21) 692 46 42